

FICHE D'INSCRIPTION ANIMATIONS À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON / ÉTÉ 2021

Responsable légal de l'enfant :

Nom Prénom
Adresse
Adresse mail Mère Adresse mail Père
Tél. fixe parents Tél. mobile parents

Enfant :

Nom Prénom
Date de naissance Fille Garçon

Autorise mon enfant à participer aux animations, proposées par la Collectivité Territoriale sur l'archipel :

🚢 Séjours de vacances - Tarif 150 € : (Frais d'hébergement, déplacement et alimentation inclus)

- Île aux Marins 10-12 ans du 5 au 9 juillet 2021 (16 places)
Lieu de rendez-vous : Quai du P'tit Gravier
- Langlade 13-15 ans du 19 au 23 juillet 2021 (16 places)
Lieu de rendez-vous : Quai du Jeune France

🚢 Activités à la journée - Miquelon Tarifs enfant de - 12 ans 23€, enfant de 12 ans est + 34€ : (Transport inclus)

- Île aux Marins Tarif 10€ :

- Miquelon 10-12 ans le jeudi 15 juillet 2021 (16 places)
Lieu de rendez-vous : Quai des ferries
- Île aux Marins* 13-15 ans le vendredi 16 juillet 2021 (16 places)
Lieu de rendez-vous : Quai du P'tit Gravier

* Noter que le billet pour l'île est à la charge des familles et payable au bateau.

NB : Les goûters pour les deux activités sont à la charge des familles.

Règlement

- ✓ Les jeunes s'engagent à participer aux animations dans le respect total des personnes, des locaux et du matériel.
- ✓ Les jeunes s'engagent à participer à toutes les animations qui seront proposées.
- ✓ L'usage des téléphones mobiles, smartphones et autres n'est pas conseillé pendant les animations. Les participants en possession de ces appareils, auront pour obligation de suivre les consignes limitées d'utilisation du matériel décidées par l'équipe pédagogique afin de ne pas perturber les animations et le bien-être de tous.

◀ PÔLE DÉVELOPPEMENT ATTRACTIF ▶
MISSION JEUNESSE

☎ (+508)41 01 40 ✉ actions-jeunes@ct975.fr

- ✓ La publication sur les réseaux d'images ou de vidéos portant atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui est strictement interdite et passible d'une amende.
- ✓ Il est indispensable que les jeunes restent avec les responsables lors des animations et ne pas s'éloigner du groupe sans une autorisation d'un des encadrants.
- ✓ En cas d'incident bénin, l'enfant est pris en charge par l'encadrant formé aux gestes de 1^{er} secours. En cas d'accident l'encadrant préviendra les services de secours spécialisés. Dans les deux cas l'encadrant appellera les parents dans les plus brefs délais afin de les informer de la situation.
- ✓ Les participants devront respecter l'organisation des animations et être présents 15 minutes avant un départ à l'Île aux Marins et 30 minutes avant le départ pour un séjour à Saint-Pierre, Miquelon ou Langlade et avoir une tenue vestimentaire appropriée aux animations.
- ✓ En cas de non-respect de ces règles, ou agissement grave ou de nature à troubler le bon fonctionnement des animations, les responsables contacteront les parents du jeune concerné afin de prendre les mesures nécessaires et pourront l'exclure.
- ✓ La fiche d'inscription devra être retournée au Pôle Développement Attractif au 3 bis rue Louis Pasteur **avant le vendredi 11 juin à 16h30**. En ce qui concerne les documents complémentaires, ils devront être retournés impérativement **avant le mercredi 16 juin à 16h30 accompagnés du règlement**.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement sauf pour motif de santé sur présentation d'un certificat médical ou en cas d'annulation des animations.
- ✓ La Collectivité Territoriale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles.

Autorisations : Autorise N'autorise pas : la diffusion d'images et de vidéos où figure mon enfant
Autorise N'autorise pas : Mon enfant à partir seul à la fin de l'animation

Autres documents à fournir :

Attestation d'assurance extra-scolaire de l'année en cours / Fiche sanitaire et copie du carnet de santé.

Autre(s) document(s) spécifique(s) à produire pour les séjours :

Attestation d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Je soussigné(e), M ou Mme représentant légal de l'enfant, atteste :

- que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale pour la pratique des animations auxquelles il participe.
- avoir pris connaissance avec mon enfant et accepte le règlement ci-dessus.

Fait à....., le

Signature du responsable légal
précédée de la mention
« lu et approuvé »